



RESUME DE LA POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

MISE A JOUR : 21 MARS 2019



Politique de « meilleure sélection »

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF, Roche-Brune a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée auprès de EXOE (société agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement).

En effet, Roche-Brune AM gère des portefeuilles d'OPCVM pour lesquels elle n'exécute pas elle-même les ordres résultant des décisions d'investissement. Elle a donc plus particulièrement l'obligation de sélectionner des intermédiaires financiers dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

La politique de meilleure exécution des ordres s'appuie :

- non seulement sur un processus normé de sélection des intermédiaires financiers et des contreparties
- mais également sur un processus d'analyse des reportings fournis par les prestataires dans le cadre de la meilleure exécution, notamment à partir de la collecte (réalisée par Exoé pour Roche-Brune AM) des informations auprès des prestataires portant sur les capacités et caractéristiques des intermédiaires au regard de la qualité d'exécution, de la liquidité, de l'information de trading, de la probabilité d'exécution, du suivi commercial. Ces informations font l'objet d'un scoring objectif réalisé par Exoé et réévalué au minima annuellement. Le scoring obtenu participe du processus d'évaluation des intermédiaires financiers.

Liste des intermédiaires sélectionnés

Intermédiaires	Lieux d'exécution
Berenberg	MR, SMN et IS
Carnegie	MR, SMN et IS
CM CIC Market Solutions	MR, SMN et IS
Gilbert Dupont	MR, SMN et IS
INSTINET	MR, SMN et IS
ITG	MR, SMN et IS
KEPLER	MR, SMN et IS
Louis Capital Market	MR, SMN et IS
ODDO	MR, SMN et IS
EXANE	MR

Négociation multilatérale : MR = marchés réglementés, SMN = systèmes multilatéraux de négociation

Négociation bilatérale : IS = Internalisateurs systématiques

oOo